

Ministères sociaux, 14 avenue Duquesne, 75730 Paris SP 07

Registre de la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP) en tant que responsable de traitement

Exercice des droits : dgefp-rgpd@social.gouv.fr

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
MDFSE	Faciliter l'accès et simplifier la gestion du Fonds social européen en France ;	DGEFP	Données d'identité, coordonnées, Information d'ordre personnelles Information d'ordre professionnel Information d'ordre économique Handicap Données relatives à la précarité Durée de conservation : 19 ans	Les participants, les référents du participant Les personnes administrant le compte des entités bénéficiaires du FSE Les agents administratifs en charge de la gestion des dossiers Les salariés de l'entité bénéficiaire du FSE	Les organismes bénéficiaires des subventions Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Les Organismes intermédiaires Les Organismes Certificateurs Les Organismes Auditeurs La Sous-Direction Europe et International de la DGEFP La Mission Organisation des Contrôles de la DGEFP
CERES	La délivrance des agréments permettant aux organismes d'organiser des	DGEFP	Données d'identité, coordonnées, information d'ordre professionnelle,	Les agents des services déconcentrés,	Les services déconcentrés du

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>sessions d'examen en vue de l'obtention d'un titre professionnel ou d'une certification enregistrée dans le répertoire mentionné à l'article L. 6113-6 du code du travail ;</p> <p>L'organisation des sessions d'examen, la notification des décisions, la validation des résultats des sessions d'examen, l'habilitation des membres de jury et la gestion des sessions, l'édition des titres et certification enregistrée, la notification des décisions d'équivalence, le suivi du contrôle des organismes, le recensement des titres et certifications délivrés par le ministre chargé de l'emploi, le pilotage et l'évaluation</p>		<p>information d'ordre financier</p> <p>Les données sont conservées cinq ans dans le cadre des enquêtes et dix ans à des fins de pilotage et d'évaluation du dispositif. Ces données doivent être conservées pendant toute la durée de recours contentieux ou administratif.</p> <p>Données de connexion</p> <p>Durée de conservation : un an.</p> <p>Ces données doivent être conservées pendant toute la durée de recours contentieux ou administratif.</p>	<p>Les candidats à la certification professionnelle,</p> <p>Les membres de jury d'examen,</p> <p>Les responsables d'organismes ayant fait l'objet d'un agrément,</p> <p>Les responsables de session.</p>	<p>ministre chargé de l'emploi ;</p> <p>La direction de la sécurité routière ;</p> <p>Les centres d'expertise et de ressources titres relevant du ministre de l'Intérieur ;</p> <p>Les organismes mentionnés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation ayant fait l'objet d'un agrément pour l'organisation de sessions d'examen ;</p> <p>L'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes ;</p> <p>La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ;</p> <p>Les centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation professionnelle et les observatoires</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	du dispositif de certification, les actions de communication, d'enquête ou d'évaluation et le contrôle de la qualité des données.				régionaux emploi et formation mentionnés à l'article D. 6123-1 du code du travail et leur réseau national mentionné à l'article D. 6123-2 du même code ; La caisse des dépôts et consignations ; France compétences ; La direction interministérielle du numérique.
DECLIC pour l'action	La prise en charge des personnes et l'évaluation de leurs besoins d'accompagnement ; L'inscription aux différents ateliers relatifs à l'insertion professionnelle et services connexes (restauration et hébergement) ; La gestion du dossier des personnes accompagnées et le suivi de leur	DGEFP	Données d'identification et coordonnées des personnes bénéficiaires du dispositif et des agents prescripteurs. Données relatives à la situation personnelle des personnes bénéficiaires du dispositif Données relatives à la vie professionnelle des personnes bénéficiaires du dispositif Durée de conservation :	Le traitement de données concerne les jeunes bénéficiaires du dispositif de 16 à 25 ans, ainsi que leurs prescripteurs qui accompagnent les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle.	Agents de l'AFPA (ST) Tuteurs dans les centres AFPA (ST), Prescripteurs (Les missions locales, les écoles de la deuxième chance, les centres EPIDE (acteurs de l'insertion professionnelle).

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>avancement dans le programme ;</p> <p>L'envoi de communications et d'informations à destination des personnes bénéficiaires du programme et des prescripteurs ;</p> <p>L'évaluation de l'efficacité du programme au travers d'enquêtes et de statistiques.</p>		<p>3 ans à compter de la fin des ateliers réalisés par les jeunes bénéficiaires du dispositif Déclic pour l'action</p> <p>Informations de connexion</p> <p>Durée de conservation : 6 mois</p>		
Services dématérialisés des contrats de professionnalisation	<p>L'appui à la vérification de la satisfaction des conditions définies à l'article D. 6325-2 du code du travail et le dépôt des contrats de professionnalisation auprès des services du ministre chargé de la formation professionnelle ;</p> <p>Le suivi et la gestion des contrats de professionnalisation et des parcours, le pilotage et l'évaluation</p>	DGEFP	<p>Données d'identification et coordonnées de l'employeur, du salarié en contrat de professionnalisation, du tuteur de l'entreprise et du représentant des opérateurs de compétences ;</p> <p>Numéro de sécurité sociale relatif aux salariés en contrat de professionnalisation</p>	Le traitement de données concerne les représentants des employeurs, les salariés en contrats de professionnalisation, les tuteurs, les opérateurs de compétences.	<p>L'agence nationale de la cohésion des territoires</p> <p>L'agence de services et de paiement</p> <p>France compétences</p> <p>La direction de l'animation, de la recherche des études et des statistiques</p> <p>La direction du numérique des ministères sociaux</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>de la politique publique de la professionnalisation, notamment par la réalisation de statistiques et d'évaluation</p> <p>La réalisation des procédures de décharge, d'audit et de contrôle</p> <p>L'identification des jeunes sortis du système</p> <p>La transmission à l'agence des services et de paiement ou, le cas échéant, à l'opérateur France Travail des informations et données nécessaires à l'attribution et la gestion des aides financières aux employeurs de salariés en contrat de professionnalisation.</p>		<p>Données relatives à la vie professionnelle de l'employeur et du représentant des opérateurs de compétences</p> <p>Informations économiques et financières du salarié, notamment la rémunération</p> <p>Informations contenues dans les documents annexés au cerfa, relatives au salarié</p> <p>Données de conservation : Les données sont conservées pendant une durée de dix ans à compter de la fin du contrat de professionnalisation. Par dérogation, les données d'audit, contrôle sont conservées pendant une durée de douze ans. Les données techniques et de traçabilité sont conservées pendant six mois. En cas de contentieux, ces délais sont prorogés, le cas échéant, jusqu'à</p>		<p>Les centres d'animation de ressources et d'information sur la formation professionnelle – observatoire régional emploi et formation et leur réseau national</p> <p>Les opérateurs de compétences</p> <p>Les organismes gestionnaires des branches du régime général de la sécurité sociale</p> <p>Les services déconcentrés du ministre chargé de la formation professionnelle</p> <p>Les services du ministre chargé de l'éducation</p> <p>Les services du ministre chargé de l'enseignement supérieur.</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
			l'intervention d'une décision juridictionnelle définitive.		
CPF	Le Système d'information du compte personnel de formation (SI-CPF), article L. 6323-8 du Code du travail, permettant la gestion des droits inscrits sur le compte personnel de formation, la gestion du parcours de formation du titulaire du compte, la mise à disposition des informations relatives à l'offre de formation et la prise en charge des actions de formation de l'inscription du titulaire du compte aux formations jusqu'au paiement des prestataires mentionnés à l'article L. 6351-1, dont les finalités sont :	DGEFP CDC	Données relatives à l'identité et coordonnées du titulaire, vie professionnelle et parcours de formation Données relatives aux mandats électifs exercés par le titulaire de droits individuels à la formation des élus locaux Données de santé Eventuelles Infractions, condamnations et mesures de sûreté Numéro de sécurité sociale Données relatives aux prestataires de formation mentionnés à l'article L. 6351-1 du code du travail et aux organismes mentionnés à l'article L. 1221-3 du code général des collectivités territoriales	Titulaires d'un compte CPF Elus Responsable pédagogique de la formation, Gestionnaire de l'organisme de formation, Représentant légal de l'organisme de formation Personnes physiques et agents habilités à accéder aux données du traitement pour le compte de leur organisme.	Les destinataires de ce traitement sont précisés à l'annexe 3 de l'arrêté du 11 octobre 2019. - agents de la Caisse nationale de l'assurance maladie et du réseau des organismes de la branche accidents du travail et maladies professionnelles du régime général ; - agents des organismes chargés de la gestion de la branche accidents du travail et maladies professionnelles du régime général et des régimes agricoles ; - agents de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>-La gestion et le contrôle des droits et abondements</p> <p>-L'information du titulaire du compte</p> <p>-La prise en charge des actions de formation et de l'inscription</p> <p>-La mise en relation du titulaire du compte avec les prestataires et organismes</p> <p>L'analyse et l'évaluation notamment au moyen de la statistique ;</p> <p>-La mise à disposition des services</p> <p>-Le recensement des activités bénévoles ou de volontariat, l'alimentation et la mobilisation des droits inscrits sur le compte d'engagement citoyen ;</p>		<p>Données relatives aux formateurs : identité, coordonnées, vie professionnelle</p> <p>Données relatives à l'action de formation</p> <p>Durée de conservation : trois ans à compter de la date du décès du titulaire de compte.</p> <p>Par dérogation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les données se rapportant aux paiements sont conservées jusqu'au terme du délai mentionné à l'article R. 518-29 du code monétaire et financier ; - Les données se rapportant à une action de formation financée en tout ou partie par des fonds européens sont conservées cinq ans après l'obtention des fonds. <p>Les données relatives aux personnes et agents des organismes habilités à accéder au traitement sont conservées 18 mois à</p>		<p>professionnelle des handicapés (AGEFIPH) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - agents de la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DGEFP) ; - agents de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé de la formation professionnelle (DARES) et des organismes qu'elle mandate au moyen de conventions de recherche - personnels des organismes de formation ; - agents de France Compétences ; - agents de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire et des organismes qu'il mandate au moyen de

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>-La mise en œuvre et la gestion du passeport de prévention</p> <p>-La mise en œuvre du partage des données mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 6353-10 ;</p> <p>-L'instruction des réclamations et des litiges</p> <p>-L'accès aux formations</p>		<p>compter de la suppression de leur habilitation, à l'exception de celles relatives aux prestataires mentionnés à l'article L.6351-1, référencés sur le service dématérialisé mentionné à l'article L. 6323-9-1, qui sont conservées pour les nécessités des contrôles pendant une durée de 5 ans à compter de la fin du référencement.</p> <p>- En cas de refus de référencement, les données sont conservées pendant 1 an à compter de la date de notification du refus par la Caisse des dépôts et consignations.</p> <p>Dans le cadre de la gestion de la fraude et du recouvrement, les données peuvent être conservées pendant une durée de 20 ans.</p> <p>En cas de contentieux, jusqu'à l'intervention d'une</p>		<p>conventions de recherche ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - personnels des Opérateurs de compétences ; agents des Régions ; personnels de Pôle emploi ; - agents des Commissions paritaires interprofessionnelles régionales ; - agents et personnels des Organismes de conseil en évolution professionnelle ; - personnels de la Caisse des dépôts et consignations assurant la gestion du traitement automatisé ; - Agents des employeurs publics ; - Agents de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) dans le cadre du droit individuel à la

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
			<p>décision juridictionnelle définitive.</p> <p>Données de connexion relatives aux personnes concernées :</p> <p>Durée de conservation : 6 mois. Les traces applicatives sont conservées pendant une durée d'un an à compter de leur enregistrement dans le traitement.</p>		<p>formation des élus locaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents de la Direction générale des outre-mer (DGOM) dans le cadre du droit individuel à la formation des élus locaux ; - Agents de l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) ; - Agents des administrations et organismes pouvant se voir communiquer des données strictement nécessaires à l'exercice de leurs missions de contrôle et d'enquête ; - Financeurs des abondements en droits ; <p>Les données à caractère personnel sont susceptibles d'être traitées par la Caisse des Dépôts dans le cadre de ses traitements relatifs :</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
					<p>-A la prévention et la lutte contre les pratiques abusives et la fraude au SI CPF</p> <p>-A la gestion des précontentieux et contentieux</p>
Mon Activité Formation	<p>Le dépôt de la déclaration d'activité prévue à l'article L. 6351-2 et de la déclaration rectificative prévue à l'article L. 6351-5, ainsi que la transmission du bilan pédagogique et financier prévu à l'article L. 6352-11 par les prestataires mentionnés à l'article L. 6351-1 ;</p> <p>L'instruction des déclarations d'activité, y compris les déclarations rectificatives, la réception des bilans pédagogiques et financiers et</p>	DGEFP	<p>Données d'identité, coordonnées, information d'ordre professionnel, travailleur handicapé TH</p> <p>Durée de conservation jusqu'à quatre ans après la fin de validité de cette déclaration.</p> <p>« En cas de refus d'enregistrement de la déclaration d'activité, les données sont conservées pendant une durée de quatre ans à compter de la date de notification du refus et, au-delà de cette date, en cas de recours administratif ou contentieux, jusqu'à la fin de la procédure de recours.</p>	<p>Le traitement de données concerne :</p> <p>Le représentant légal des organismes de formation et le personnel des organismes de formation</p> <p>Les stagiaires, les apprentis (et leurs représentants légaux le cas échéant), les employeurs des stagiaires ou des apprentis, les maîtres d'apprentissage, sur les conventions de formation ou de contrats d'apprentissage ou de formation professionnelle.</p>	<p>Dans les conditions fixées par le responsable de traitement et dans la limite de ce qui est strictement nécessaire à l'exercice de leurs missions, les organismes suivants sont destinataires des données du traitement :</p> <p>- Le représentant du prestataire mentionné à l'article L. 6351-1 accède directement aux données à caractère personnel le concernant, en vue de renseigner et mettre à jour ses données à caractère personnel.</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>l'actualisation des informations relatives aux prestataires enregistrés, notamment pour les besoins du contrôle par les agents mentionnés à l'article L. 6361-5 ;</p> <p>Le pilotage et l'évaluation de la politique de formation et de contrôle, notamment au moyen de la statistique ;</p> <p>La mise à disposition du public, des financeurs et des acteurs de la formation professionnelle, des informations fiables et actualisées sur les prestataires déclarés et à jour de leurs obligations administratives conformément à l'article L. 6351-7-1 ;</p> <p>L'information des prestataires</p>		<p>Les pièces justificatives mentionnées à l'article R. 6351-5 contenant des données à caractère personnel sont conservées pendant la durée nécessaire à l'instruction et couvrant les délais de recours et de retrait d'une décision administrative illégale. En cas de recours, les pièces sont conservées jusqu'à la fin de la procédure de recours.</p> <p>Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la transmission du bilan pédagogique et financier prévue à l'article L. 6352-11 sont conservées pour les nécessités du contrôle prévu à l'article L. 6361-2 du code du travail, pendant une durée de quatre ans.</p> <p>Informations de connexion Durée de conservation : 6 mois</p>		<p>Ont accès à tout ou partie des données à caractère personnel incluses dans le traitement mentionné à l'article R. 6351-13 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes et agents habilités de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et ses sous-traitants ; - Les personnes et agents habilités chargés du contrôle de la formation professionnelle ou de la gestion des déclarations des organismes de formation au sein des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, de la direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou des

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>mentionnés à l'article L. 6351-1 relative au bilan pédagogique et financier prévu à l'article L. 6352-11.</p>		<p>Données relatives aux Infractions, condamnations et mesures de sûreté</p> <p>Durée de conservation : A l'issue de la période d'instruction, en cas d'enregistrement de la déclaration d'activité et de délivrance du numéro de déclaration d'activité, les pièces justificatives mentionnées au II de l'article R. 6351-17 du code du travail et énumérées en annexe II, sont conservées pendant une durée de quatre mois couvrant le délai de retrait d'une décision administrative illégale, puis supprimées.</p> <p>En cas de refus d'enregistrement de la déclaration d'activité, les pièces sont conservées pendant une durée de trois mois à compter de la date de notification du refus. Cette durée de conservation couvre le</p>		<p>directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.</p> <p>Sont destinataires de tout ou partie des données à caractère personnel incluses dans le traitement automatisé mentionné à l'article R. 6351-13 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes et agents habilités de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ; - Les personnes et agents des organismes financeurs de la formation professionnelle ; - Les personnes et agents des organismes chargés d'une mission d'information relative à l'offre de formation. - La liste des organismes mentionnés aux 2° et 3° est fixée

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
			<p>délai prévu pour engager un recours administratif préalable au recours contentieux prévu à l'article R. 6362-6 du code du travail. En cas de recours administratif ou contentieux, les pièces sont conservées jusqu'à la fin de la procédure de recours. A l'issue de ces délais, les pièces sont supprimées.</p>		<p>par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle.</p>
<p>Services dématérialisés de l'apprentissage dans le secteur privé et le secteur public industriel et commercial</p>	<p>Service de dépôt du contrat l'apprentissage dans le secteur privé et le secteur public industriel et commercial : vérification des conditions du contrat, suivi des contrats et parcours, sorties du système, pilotage, évaluation, statistiques, amélioration de la qualité, information, transmission à l'agence des services de paiement pour les aides</p>	<p>DGEFP</p>	<p>Les données d'identité et les coordonnées de l'employeur, de l'apprenti, du représentant légal de l'apprenti le cas échéant, du maître d'apprentissage, du représentant du centre de formation des apprentis ;</p> <p>Le numéro de sécurité sociale</p> <p>Données relatives aux parcours de formation et professionnel de l'employeur, de l'apprenti, du maître d'apprentissage et du représentant du</p>	<p>Employeurs, Apprentis, Maîtres d'apprentissage, Représentants légaux.</p>	<p>La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)</p> <p>La direction de l'animation, de la recherche des études et des statistiques ;</p> <p>Les services déconcentrés du ministre chargé de la formation professionnelle</p> <p>L'agence nationale de la cohésion des territoires ;</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	financières, réalisation des procédures de décharge, d'audit et de contrôle liées à l'utilisation des fonds.		<p>centre de formation des apprentis ;</p> <p>Informations économiques et financières</p> <p>Informations contenues dans les documents mentionnés à l'article D. 6275-1 du code du travail</p> <p>Durée de conservation : dix ans suivant la date de fin de contrat d'apprentissage.</p> <p>En cas de contentieux, ce délai est prorogé, le cas échéant, jusqu'à l'intervention d'une décision juridictionnelle définitive.</p> <p>Par dérogation, 12 ans pour la réalisation des procédures de décharge, d'audit et de contrôle</p> <p>Données techniques et de traçabilité liées à l'utilisation du service dématérialisé</p>		<p>L'agence de services et de paiement ;</p> <p>La caisse des dépôts et consignations ;</p> <p>Les centres d'animation de ressources et d'information sur la formation professionnelle – observatoire régional emploi et formation et leur réseau national ;</p> <p>Les chambres consulaires au niveau national ;</p> <p>Les conseils régionaux ;</p> <p>France compétences ;</p> <p>L'office national d'information sur les enseignements et les professions (onisep) ;</p> <p>Les opérateurs de compétences ;</p> <p>Les organismes gestionnaires des branches du régime</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
			Durée de conservation : 6 mois		général de la sécurité sociale. » ; La direction du numérique des ministères sociaux ; La direction du budget ; Les services du ministre chargé de l'éducation ; Les services du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
Services dématérialisés de l'apprentissage des employeurs publics	<p>Le Services dématérialisés de l'apprentissage des employeurs publics a pour finalités :</p> <p>La saisie, la modification, et la transmission par les employeurs publics des contrats d'apprentissage ainsi que des documents associée, la vérification de la conformité des contrats</p>	DGEFP	<p>Données d'identité et coordonnées, information d'ordre professionnel, information d'ordre économique et financière Numéro de sécurité sociale</p> <p>Données de traçabilité</p> <p>Informations contenues dans les documents mentionnés à l'article D. 6275-1 du code du travail</p> <p>Durée de conservation :</p>	Le traitement de données concerne : Les apprentis, les représentants légaux des apprentis, les maîtres d'apprentissage, les employeurs publics, les représentant des centres de formation d'apprentis	<p>La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle Pilotage des dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle - Ministère du travail, de la santé et des solidarités (travail-emploi.gouv.fr) ; Les services déconcentrés des ministres chargés de</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>d'apprentissage, la transmission du contrat aux signataires, le suivi des contrats et des parcours d'apprentissage ainsi que le pilotage et l'évaluation de la politique publique de l'apprentissage, l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, la diffusion d'informations, la sollicitation pour répondre à des enquêtes à des fins d'évaluation et d'amélioration du service et la transmission d'invitations à des événements relatifs à la politique publique de l'apprentissage, auprès des employeurs, des apprentis, leurs représentants légaux</p>		<p>10 ans à compter de la fin d'exécution du contrat d'apprentissage.</p> <p>Les données techniques et de traçabilité liées à l'utilisation du service dématérialisé font l'objet d'un enregistrement et sont conservées pendant une durée de six mois.</p> <p>En cas de contentieux, ces délais sont prorogés, le cas échéant, jusqu'à l'intervention d'une décision juridictionnelle définitive</p>		<p>l'emploi et de la formation professionnelle ; La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques. L'agence nationale de la cohésion des territoires ; La caisse des dépôts et consignations ; Les centres d'animation de ressources et d'information sur la formation professionnelle – observatoire régional emploi et formation et leur réseau national ; Le centre national de la fonction publique territoriale ; Les conseils régionaux ; France compétences ; L'office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) ;</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	le cas échéant, et des représentants des centres de formation d'apprentis, l'identification des jeunes sortis du système.				Les organismes gestionnaires des branches du régime général de la sécurité sociale, La direction du numérique des ministères sociaux ; La direction générale de l'offre de soins ; La direction du budget ; La direction générale de l'administration et de la fonction publique ; Les services du ministre chargé de l'éducation ; Les services du ministre chargé de l'enseignement supérieur
DiagOriente	L'identification et la valorisation des compétences des jeunes ; L'identification des projets	DGEFP	Données d'identité et coordonnées Usager (jeune) et adulte : données relative à la vie	Utilisateurs du service, jeunes, adultes Prescripteur (agents des structures publiques) Réfèrent Tiers de confiance	L'utilisateur (pour son propre compte uniquement) Les prescripteurs (les Conseillers Missions)

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>professionnels des jeunes</p> <p>La recherche d'offre de stage, d'emploi, de formation et d'apprentissage ;</p> <p>La création d'un curriculum vitae en version numérique ;</p> <p>Le suivi des personnes accompagnées dans le cadre du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et à la Garantie jeunes ;</p> <p>Le suivi des personnes accompagnées par un opérateur de conseil en évolution professionnelle ;</p> <p>Le suivi des personnes accompagnées dans le cadre des Prépa-apprentissage ;</p>		<p>professionnelle, formation, intérêts</p> <p>Référents/prescripteurs : vie professionnelle</p> <p>Durée de conservation : 5 ans à compter de la dernière</p> <p>Informations de connexion</p> <p>Durée de conservation : 6 mois</p>		<p>locales, les animateurs SNU)</p> <p>Groupement d'intérêt public de l'inclusion</p> <p>La bonne alternance (DGEFP)</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>La recommandation de l'expérience et des compétences d'un jeune ;</p> <p>Envoi d'une lettre d'information.</p>				
Enquête DPO	<p>Réalisation d'enquêtes à destination des DPD/DPO d'organismes privés et publics afin d'identifier les enjeux de cette fonction en matière d'emploi et de compétences, d'analyser les conditions de travail de ceux qui l'exercent et les moyens mis à leur disposition, et de définir, le cas échéant, des besoins en formation ou en accompagnement ;</p> <p>Réalisation d'études, d'évaluations et de statistiques sur les enjeux de la fonction de délégué à la protection des</p>	DGEFP	<p>Données d'identité, coordonnées, vie professionnelle, données économiques</p> <p>Données prévues dans l'arrêté du 7 oct. 2021</p> <p>Durée de conservation : 1 an à compter de la collecte des données</p>	DPD d'organismes privés et publics	Seuls ont accès à tout ou partie des données à caractère personnel incluses dans le traitement, dans les conditions fixées par les responsables du traitement et dans les limites strictement nécessaires à l'exercice de leurs missions et pour les seules finalités mentionnées, les personnes et agents habilités de la DGEFP et ses sous-traitants

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	données en matière d'emplois et de compétences.				
I-MILO	<p>L'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes mentionnés à l'article L. 5314-2 du code du travail ;</p> <p>La mise en relation des jeunes avec les employeurs et l'aide au recrutement ;</p> <p>La communication et l'information ;</p> <p>L'échange de données avec des organismes de sécurité sociale ;</p> <p>De favoriser une politique d'insertion des jeunes coordonnée et d'assurer l'exercice des missions des missions locales, des acteurs du service</p>	DGEFP, missions locales	<p>Pour les jeunes :</p> <p>Identité, Numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR), coordonnées Nationalité, données citoyenneté ; titre de séjour ; contrat d'intégration républicaine (CIR), vie professionnelle, formation, identifiant national et identifiant local ; Numéro fiscal, vie personnelle, curatelle ou tutelle, situation sociale, situation au regard du logement, situation financière, ressources</p> <p>Données relatives aux interlocuteurs des partenaires de la mission locale, personnel des entreprises, associations : données d'identité,</p>	<p>Jeunes demandeurs d'emploi âgés entre 16 et 29 ans</p> <p>Interlocuteurs des partenaires de la mission locale</p> <p>Utilisateurs d'Imilo</p>	<p>Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)</p> <p>Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), directions départementales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DDEETS)</p> <p>Réseaux national et régionaux des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes</p> <p>France Travail</p> <p>Organismes participants au service public de l'emploi mentionnés</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>public de l'emploi, du service public de l'orientation et de la formation professionnelle, du service public de l'éducation et du service public de la justice, des organismes de sécurité sociale, ainsi que de l'Agence de services et de paiement mentionnée à l'article L. 313-1 du code rural et de la pêche maritime ;</p> <p>La mise à disposition de services ;</p> <p>Le pilotage et l'évaluation des missions locales et de leurs activités ;</p> <p>Le partage de bonnes pratiques entre professionnels du réseau des missions locales.</p>		<p>coordonnées, vie professionnelle</p> <p>Utilisateurs Imilo : données d'identité, coordonnées</p> <p>Informations relatives à l'organisme de formation ou l'établissement scolaire (nom de l'organisme ou de l'établissement, code établissement, commune) ;</p> <p>Nom du conseiller et du centre d'information et d'orientation (CIO) en charge du suivi.</p> <p>Informations relatives aux employeurs, aux offres de formation, aux organismes de formation, aux partenaires (</p> <p>Données de connexion</p> <p>Conservation des données du jeune jusqu'à ce que le jeune atteigne l'âge maximal mentionné à l'article L. 5314-2 du code</p>		<p>à l'article L. 5311-4 du code du travail</p> <p>Régions</p> <p>Départements</p> <p>Administrations et organismes chargés du contrôle de l'utilisation des crédits octroyés par le Fonds social européen</p> <p>Acteurs contribuant à la prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au répertoire national des certifications professionnelles mentionnés à l'article L. 313-7 du code de l'éducation</p> <p>Acteurs contribuant à la prise en charge des jeunes relevant de l'obligation de</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
			<p>du travail, augmenté d'une durée de deux ans</p> <p>Utilisateur jusqu'à la date de l'arrêt de leur habilitation, augmentée d'une durée d'un an.</p> <p>Entreprises et des associations, mission locale jusqu'à la date de désactivation de leur compte utilisateur + 1an.</p> <p>Pour le contrôle dans le cadre d'un programme du Fonds social européen : 19 ans</p>		<p>formation mentionnés à l'article L. 114-1 du code de l'éducation</p> <p>Collectivités territoriales ayant confié à une mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes la mise en œuvre de dispositifs spécifiques au moyen de partenariats locaux conclus dans le cadre de leurs missions d'intérêt général</p> <p>Organismes qui, au titre d'une convention conclue avec une mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, concourent à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans sa zone de compétence</p> <p>Agence de services et de paiement</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
					<p>mentionnée à l'article L. 313-1 du code rural et de la pêche maritime</p> <p>Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques</p> <p>Organisme gestionnaire du système d'information du compte personnel de formation mentionné à l'article L. 6323-9 du code du travail</p> <p>Institutions et organismes chargés du conseil en évolution professionnelle mentionnés à l'article L. 6111-6 du code du travail</p> <p>Organismes financeurs de formation dont les personnels sont habilités à accéder au système</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
					d'information du compte personnel de formation en application des dispositions de l'article R. 6323-35 du code du travail Annuaire du service public de l'emploi CNAV Direction générale des Finances publiques
MCF-SOFFI	Permettre aux collecteurs de soumettre les états financiers liés au suivi de la formation et aux contributions fixées par la DGEFP	DGEFP	Identité et coordonnées de contact professionnel des représentants d'opérateurs de compétences, AT PRO et FAF Durée de conservation : Les données relatives aux coordonnées de contact sont conservées 10 ans. Les données relatives aux coordonnées de l'appartenance syndicale sont conservées 5 ans. Informations de connexion : 6 mois	Représentant d'Opérateurs de compétences, AT PRO et FAF Membres de conseils d'administration d'Opérateurs de compétences	Les services habilités de la DGEFP

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
La Place (DGEFP)	<p>1° Gérer les inscriptions de l'ensemble des acteurs intervenant au titre des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle et pouvant avoir accès, à ce titre, aux ressources documentaires ainsi qu'aux différents espaces de la plateforme collaborative LA PLACE ;</p> <p>2° Faciliter les échanges entre les utilisateurs de cette plateforme collaborative en leur permettant d'identifier leurs interlocuteurs.</p>	DGEFP	<p>Données d'identité et coordonnées, vie professionnelle, zone de commentaires libres</p> <p>Durée de conservation : deux ans à compter de la dernière activité réalisée sur la plateforme par l'utilisateur.</p> <p>Informations de connexion Durée de conservation: 6 mois</p>	Les utilisateurs de la plateforme collaborative "La Place"	Les services spécialement habilités de la DGEFP et les sous-traitants de la DGEFP.
RUPCO	Dématérialiser des procédures de licenciements collectifs de plus de 10 salariés dans les	MAAPSE - MFNE	Données d'identité, coordonnée, vie professionnelle	Les utilisateurs de RUPCO : personnes avec un rôle défini et des actions à exécuter dans l'application	Les agents spécialement habilités de la Délégation générale à l'emploi et à la

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>entreprises de moins de 50 salariés</p> <p>Dématérialiser des procédures de Licenciements collectifs de plus de 10 salariés dans les entreprises de 50 salariés et plus (PSE)</p> <p>Dématérialiser des procédures de Ruptures conventionnelles collectives</p> <p>Le pilotage des dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle</p>		<p>Appartenance syndicale des membres du CSE</p> <p>Durée de conservation : 5 ans</p>	<p>-Les agents de l'administration qui traitent les dossiers (DGEFP, DREETS/DEETS, DDEETS, DRIETS)</p> <p>-Les entreprises et/ou les acteurs judiciaires qui saisissent les dossiers</p> <p>Les salariés qui font partie de la liste des licenciements dans le cadre d'un LICEC -10</p> <p>Les personnes dont les données personnelles sont affichées dans les pièces jointes au dossier (par exemple, courriers, comptes rendus de réunion, procès-verbaux...)</p>	<p>formation professionnelle (DGEFP)</p> <p>Les agents habilités des services déconcentrés du ministère du travail (DREETS, DEETS, DRIETS, DDEETS)</p> <p>Les agents habilités de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)</p> <p>Les entreprises et/ou les acteurs judiciaires concernés par les dossiers de rupture collective.</p>
<p>Pilotage des dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle</p>	<p>L'accomplissement des missions de suivi, de pilotage, d'études et d'évaluation des politiques publiques en matière d'emploi et de formation professionnelle, ainsi que la réalisation d'études, notamment</p>	<p>DGEFP</p>	<p>Identité</p> <p>Nationalité</p> <p>Coordonnées</p> <p>Les identifiants des personnes utilisés dans les systèmes d'information des organismes (Pôle emploi, les Missions locales, Opérateur de compétences, Caisse des</p>	<p>Les représentants d'entreprises ;</p> <p>Les salariés ;</p> <p>Les mineurs ;</p> <p>Les travailleurs handicapés (RQTH / BOETH) ;</p> <p>Les stagiaires, alternants, apprentis, etc. ;</p>	<p>Les services habilités de la DGEFP</p> <p>Les sous-traitants de la DGEFP</p> <p>La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	de suivi de parcours et des dispositifs que la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle met en œuvre, afin de rendre compte aux autorités publiques de la performance de ces dispositifs		dépôts et consignations et l'Agence de services et de paiement) Numéro de sécurité sociale Numéro allocataire MSA ou CAF Vie professionnelle et formation, travailleur handicapé Données sociales Données financières Informations de connexion Durée de conservation : 10 ans à compter de leur collecte	Les demandeurs d'emploi ; Des agents des services déconcentrés ou des partenaires	
Place des entreprises	La mise en relation des entreprises avec des agents des administrations ou des organismes afin qu'ils prennent en charge les demandes exprimées par ces entreprises La réalisation d'études, analyses, évaluation pour améliorer l'accompagnement	DGEFP - La Mission de l'anticipation et du développement de l'emploi et des compétences	Données d'identité, coordonnées, Informations d'ordre professionnel, Conservation : 3 ans Informations de connexion : 13 mois	Personnes représentant l'entreprise Agents des administrations	Liste des administrations et organismes destinataires des données à caractère personnel et information enregistrées dans le traitement Agence centrale des organismes de sécurité sociale et réseau des URSSAF.

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	Diffusion d'informations et actualités				<p>Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.</p> <p>Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.</p> <p>Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.</p> <p>Association pour l'emploi des cadres.</p> <p>Association reconnue d'utilité publique agissant en faveur de l'emploi ou du développement économique.</p> <p>Banque de France.</p> <p>Bpifrance.</p> <p>Caisse centrale de mutualité sociale agricole et caisses départementales et pluridépartementales</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
					<p>de mutualité sociale agricole.</p> <p>Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail.</p> <p>Collectivités territoriales.</p> <p>Direction générale des finances publiques.</p> <p>Direction générale des douanes et droits indirects.</p> <p>Directions d'administration centrale.</p> <p>Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.</p> <p>Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France.</p> <p>Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
					<p>Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France.</p> <p>Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique, de Guadeloupe, de la Réunion et de Mayotte.</p> <p>Direction générale des populations de Guyane.</p> <p>Etablissements du réseau des chambres d'agriculture.</p> <p>Etablissements du réseau des chambres du commerce et d'industrie.</p> <p>Etablissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.</p> <p>Etablissements publics de</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
					coopération intercommunale et leurs agences de développement économique. Institut national de la propriété industrielle. Maisons de l'emploi. Médiateur des entreprises. Opérateurs de compétences. Organismes de placement spécialisés Cap emploi. Pôle emploi. Préfectures. Union nationale des missions locales et missions locales en région.
France VAE	Permettre aux personnes utilisatrices de candidater en vue d'obtenir une certification inscrite au répertoire national des	DGEFP	Données d'identité, coordonnées, vie professionnelle RQTH, données sociales Durée de conservation : 2 ans à compter de la dernière utilisation du	Les candidats à une certification par la voie de la VAE Les architectes accompagnateurs de parcours	Les services habilités de la DGEFP et ses sous-traitants Organismes référencés dans le service France VAE comme architecte de parcours, ou, accompagnateurs VAE,

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>certifications professionnelles (RNCP) en adéquation avec leurs compétences et leurs aspirations professionnelles ;</p> <p>Permettre aux personnes utilisatrices d'être accompagnées par un organisme spécialisé (architecte accompagnateur de parcours) dans la définition de leur projet, la description de leurs expériences, la rédaction du dossier professionnel et la préparation au jury ;</p> <p>Permettre aux organismes professionnels de l'accompagnement de suivre la confiance et la motivation de la personne candidate dans leurs parcours</p>		<p>compte par l'utilisateur ou l'AA</p>		<p>certificateurs ou centre de formation à des fins de contact, inscription aux services sollicités et traitement de la candidature et de son financement.</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>et dans le dispositif France VAE ; Permettre d'identifier les financeurs d'un parcours de VAE ; Reconnaître les expériences et compétences de l'utilisateur candidat ; Étudier et comprendre les comportements des utilisateurs sur la plateforme.</p>				
PIX ORGA	<p>1° La gestion des évaluations de compétences numériques fondées sur le parcours « PIX Emploi » proposé sur la plateforme d'évaluation des compétences numériques ; 2° Le partage, par les demandeurs d'emploi qui le souhaitent, des résultats de leurs évaluations, réalisées dans le cadre du</p>	DGEFP et Pôle Emploi (France Travail)	<p>Les données d'identification et coordonnées du demandeur d'emploi, des agents de la direction générale de Pôle emploi en charge du projet et des agents de Pôle emploi effectuant le parcours «PIX emploi» ; Les données d'authentification Concernant les agents de la direction générale de Pôle emploi en charge du projet</p>	<p>1° Demandeurs d'emploi ; 2° Agents de la direction générale de Pôle emploi en charge du projet ; 3° Agents de Pôle emploi effectuant le parcours « Pix emploi ».</p>	<p>Pôle emploi (RT) : L'accompagnement des demandeurs d'emploi et réalisation de statistiques. Cap emploi (RT) : Accompagnement des demandeurs de CAP emploi. GIP PIX (ST) : Passation des tests et développement de compétences numériques.</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>parcours susmentionné ou de leur propre initiative sur la plateforme précitée, afin d'accompagner le demandeur d'emploi et de l'orienter vers les services les plus adaptés ;</p> <p>3° L'analyse de l'utilisation et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif « PIX emploi », notamment au moyen de statistiques.</p>		<p>Données d'identité, identifiant technique.</p> <p>Vie professionnelle</p> <p>Les données d'avancement et résultats.</p> <p>Durée de conservation : Cinq ans à compter de leur dernière utilisation</p> <p>Durée de conservation : 6 mois</p>		
OuiForm	<p>La fluidification de l'accès à la formation, notamment à travers le positionnement dématérialisé en formation, et l'obtention des aides financières associées ;</p> <p>La gestion, le pilotage et le suivi</p>	<p>DGEFP</p> <p>France Travail</p>	<p>Utilisateurs : Identité et coordonnées, données d'ordre professionnel, données de connexion</p> <p>Bénéficiaires : Identité et Coordonnées, données d'ordre professionnel, diplôme, Identifiant Pôle emploi national et régional Pôle emploi</p>	<p>Les utilisateurs de Ouiform : les prescripteurs, les financeurs de formation, les commanditaires (DGEFP, DREETS), Les équipes techniques et la direction du pilotage et des statistiques de Pôle emploi</p> <p>Les bénéficiaires (demandeurs d'emploi et personnes non inscrites</p>	<p>Les Mission locales ;</p> <p>Les Cap emploi ;</p> <p>Les conseils départementaux ;</p> <p>L'Agence de l'outre-mer pour la mobilité ;</p> <p>L'Association pour l'emploi des cadres ;</p> <p>Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi,</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>des parcours de formation ;</p> <p>Le partage de données entre les acteurs des services publics et de la politique de l'emploi, l'orientation et de la formation, afin de leur permettre l'exercice de leurs missions légales et pour favoriser une politique d'accès à la formation coordonnée ;</p> <p>La fourniture et agrégation de données à des fins statistiques, notamment afin de suivre et évaluer les résultats des politiques menées.</p>		<p>Numéro de dossier du SI des missions locales</p> <p>Numéro de sécurité sociale</p> <p>Données d'ordre financier</p> <p>Données sociales</p> <p>Données de connexion</p> <p>Contacts des organismes de formation : données d'identité, coordonnées, vie professionnelle</p> <p>Conservation :</p> <p>1° Six mois pour les bénéficiaires non-inscrits à Pôle emploi, sans projet de formation</p> <p>2° Deux ans pour les bénéficiaires non-inscrits à Pôle emploi ayant un projet de formation mais n'ayant pas bénéficié d'un positionnement en formation ;</p> <p>3° Deux ans pour les bénéficiaires non-inscrits à Pôle emploi ayant été positionné sur des formations mais n'ayant</p>	<p>sur la liste des demandeurs d'emploi ;</p> <p>Les contacts des organismes de formation.</p>	<p>du travail et des solidarités ;</p> <p>L'Etablissement pour l'insertion dans l'emploi;</p> <p>Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP) et ses services déconcentrés, les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)</p> <p>Opérateur France Travail ;</p> <p>Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé de la formation professionnelle (DARES) ;</p> <p>Caisse des dépôts et consignations.</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
			<p>pas bénéficié de formation ;</p> <p>4° Dix ans à compter de la date de fin de formation pour les bénéficiaires non-inscrits à Pôle emploi ayant bénéficié d'une formation financée par Pôle emploi ;</p> <p>5° Vingt ans à compter de la date de fin de formation pour les demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une formation financée dans le cadre du Fond Social Européen.</p> <p>6° Les données techniques et de traçabilité 6 mois.</p>		
La Bonne Alternance (LBA)	<p>Le dépôt des offres d'alternance par les entreprises qui recrutent, ou par le centre de formation d'apprentis au nom de leurs entreprises partenaires ;</p> <p>La création d'un espace recruteur par les entreprises ou par les centres de formation</p>	DGEFP	<p>Donnée d'identité, coordonnées, vie professionnelle</p> <p>Durée de conservation: Le curriculum vitae des candidats n'est pas conservé au-delà du temps nécessaire à sa transmission à l'entreprise</p>	<p>Le traitement de données concerne les candidats à l'alternance, les représentants des entreprises et des Centres de formation d'apprentis (CFA) qui sont exposés sur la plateforme.</p>	<p>Sont destinataires des données, dans la limite de ce qui est strictement nécessaire à l'exercice de leurs missions :</p> <p>Les membres habilités de la Mission Interministérielle pour l'Apprentissage ;</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>d'apprentis pour le suivi et la publication d'offres d'alternance ;</p> <p>L'instruction d'une demande de création d'un espace recruteur pour le compte d'une entreprise ;</p> <p>L'identification des entreprises particulièrement susceptibles de recruter des personnes en alternance ;</p> <p>La mise en relation des entreprises avec les centres de formation d'apprentis en lien avec les offres d'emploi déposées ;</p> <p>La gestion des candidatures des apprentis qui répondent aux offres d'alternance ou qui adressent des</p>		<p>Les données des candidats sont conservées 12 mois</p> <p>Les données utilisées pour la création de compte par les entreprises ou par les CFA sont supprimées au bout de 12 mois d'inactivité</p> <p>Les données des représentant des entreprises sont conservées 24 mois</p>		<p>Les centres de formations et entreprises auprès desquels les candidats et les entreprises entrent en contact.</p> <p>Les opérateurs de compétences (OPCO), qui accompagnent les entreprises dans leurs démarches d'alternance.</p> <p>Les personnes responsables du service</p> <p>1jeune1solution à des fins d'amélioration du service;</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>candidatures spontanées</p> <p>La gestion des demandes de rendez-vous des candidats à l’alternance auprès des centres de formation des apprentis</p> <p>La mesure de l’impact du service « La bonne alternance » sur le nombre de conclusion de contrats d’apprentissage et de contrats de professionnalisation ;</p> <p>L’envoi de communications aux entreprises, aux centres de formation d’apprentis et aux apprentis à des fins d’information, d’enquêtes ou d’évaluation.</p>				

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
<p>Parcours Insertion Emploi Carnet de bord</p>	<p>Mettre à disposition, au moyen de services numériques, des informations et des données nécessaires à l'identification des personnes en insertion, à l'évaluation de leur situation, au suivi de leur parcours d'insertion, ainsi que, le cas échéant, à la réalisation des actions d'accompagnement social, socio-professionnel ou professionnel ; Permettre le partage et l'enrichissement, entre les acteurs de l'insertion, des données nécessaires à leur périmètre d'intervention ; Donner accès aux personnes en insertion aux informations</p>	<p>DGEFP</p>	<p>Donnée d'identité, coordonnées, Numéro de sécurité sociale, identifiant pôle emploi, données sociales et d'insertion, handicap (OUI/ NON), vie professionnelle, scolarité, diplôme, prestations, vie personnelle</p> <p>Durée de conservation : 2 ans.</p> <p>Durée de conservation des données de connexion : 13 mois</p>	<p>Public éloigné de l'emploi / rencontrant des difficultés au retour à l'emploi</p>	<p>Voir le décret 2023-188 du 17 mars 2023, tous les acteurs de l'insertion précisé au R.263-5 II Les services habilités de la DGEFP Les sous-traitants de la DGEFP</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>relatives à leur parcours afin de favoriser leur mobilisation et leur participation à la définition du parcours ;</p> <p>Améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs, notamment en leur évitant de communiquer ou de saisir plusieurs fois les mêmes informations ;</p> <p>Transmettre aux personnes en insertion des informations ou les solliciter à des fins d'enquête ou d'évaluation ;</p> <p>Produire des statistiques, nationales et locales, à des fins d'évaluation des politiques publiques.</p>				

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
Centre de service	Mise en œuvre d'un dispositif de ticket permettant aux usagers des applications de la DGEFP de remonter des incidents de sécurité, des bugs, des dysfonctionnements, ou cherchant une assistance.	DGEFP	Données d'identité, donnée de contact, données professionnelles Données en lien avec la demande, éventuellement le NIR	Les utilisateurs du Centre d'assistance des applications des Ministères Sociaux	Agence de services et de paiement Les services habilités de la DGEFP
POP - Performance et Outil de Pilotage	L'accomplissement des missions de suivi, de pilotage, d'études et d'évaluation des politiques publiques en matière d'emploi et de formation professionnelle, ainsi qu'à la réalisation d'études, notamment de suivi de parcours et des dispositifs qu'elle met en œuvre, et afin de rendre compte aux autorités publiques de la performance de ces dispositifs. Mise à disposition aux autorités	DGEFP	Agents/utilisateurs externes : données d'identité et coordonnées Entreprise : coordonnées Durée de conservation : Les données sont conservées tant que la personne est habilitée à accéder au service. Informations de connexion Durée de conservation : 6 mois	Le traitement de données concerne les personnes qui bénéficient ou participent à titre personnel ou professionnel aux dispositifs de l'emploi et de la formation professionnelle, ainsi que les personnes disposant d'un compte personnel pour accéder aux services	Les services déconcentrés du ministre chargé de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ; La direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (DARES) ; Pôle Emploi ; Missions locales ;

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	administratives les données de suivi, de pilotage, d'études et d'évaluation des politiques publiques en matière d'emploi et de formation professionnelle.				Agence de services et de paiement ; Opérateurs de compétences ; Cap emploi ; France compétences ; Caisse des dépôts et de consignation ; Agence nationale de la cohésion des territoires ; Les services habilités de la DGEFP
1Jeune1Solution	Dépôt des offres de stage par les employeurs sur le portail 1Jeune1Solution ; Prise en charge des demandes d'accompagnement, par Pôle emploi ou par les Missions locales, des personnes dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) ;	DGEFP	Données d'identité et coordonnées Durée de conservation : Les données collectées lors de l'utilisation des formulaires relatifs au dépôt d'offre de stage, de demande d'accompagnement dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), aux demandes de recrutement de jeunes formés à l'emploi, ou encore à destination des	Jeunes demandeurs d'emploi de moins de 30 ans, entreprises	Pôle emploi, « Les Entreprises s'engagent », Le Groupement d'intérêt public Plateforme de l'inclusion, Les Missions locales, Le Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises,

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>Prise en charge des demandes d'informations ou d'aides dans le cadre de l'utilisation des services numériques ;</p> <p>Prise de contact par les employeurs du service numérique « Les Entreprises s'engagent » ;</p> <p>Actions de communication auprès des utilisateurs du Portail 1Jeune1Solution à des fins d'information, d'enquêtes ou d'évaluation.</p>		<p>partenaires (les entreprises s'engagent, le Groupement d'intérêt public Plateforme de l'inclusion, Pôle emploi et Missions locales) sont conservées 7 jours ;</p> <p>Les données collectées, dont le courriel, lors d'une demande relative à l'utilisation des services sont conservées 12 mois ;</p> <p>Informations de connexion Conservation 6 mois</p>		<p>Les services habilités de la DGEFP</p>
Mes_Aides_Jeunes_simulateur	<p>La réalisation d'une simulation pour identifier et afficher les différentes aides et accompagnements dont une personne de moins de 30 ans peut bénéficier sur la base de sa situation</p>	<p>HC3E, DGEFP</p>	<p>Email</p> <p>Durée de conservation: 1 mois</p> <p>Date de naissance, Nationalité, Coordonnées</p> <p>Données d'ordre personnel notamment concernant les parents</p>	<p>Toutes personnes souhaitant utiliser le simulateur, mais personnes cibles sont les moins de 30 ans</p>	<p>Les équipes de l'incubateur des services numériques de la Direction interministérielle du Numérique (DINUM) en qualité de sous-traitant</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>personnelle et professionnelle ; L'accompagnement, le cas échéant, par MesAides dans la réalisation des démarches nécessaires pour l'obtention d'une aide et pour améliorer l'accès aux aides ; L'évaluation de l'efficacité du dispositif au travers d'enquêtes et de statistiques relatives aux aides ; La réalisation d'actions de communication et d'information</p>		<p>Handicap, Données d'ordre professionnel Situation du logement Données financières Données sociales, régime de protection sociale, allocations, indemnités perçues... Durée de conservation : 7 jours</p>		
FSE-ELIOS	<p>Signalement des soupçons de fraude au Fonds Social Européen (FSE), au Fonds Social Européen Plus (FSE+), à l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), au Fonds de Transition Juste (FTJ)</p>	DGEFP	<p>Identité, coordonnées, contenu du signalement Fonction de l'agent Durée de conservation : 5 ans maximum à compter de la date de dépôt.</p>	<p>Lanceurs d'alertes, agents administratifs, personnes tierces citées dans le signalement</p>	<p>La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et ses sous-traitants Les services déconcentrés du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
					l'Insertion (DREETS / DRIEETS / DEETS) La Commission européenne La Cour des comptes européenne La commission interministérielle de coordination et des contrôles
FSE-EOLYS	Plateforme spécifique pour le dépôt des réclamations à l'intention des porteurs de projets ou des bénéficiaires du Fonds social européen, de l'Initiative pour l'emploi des jeunes, du Fonds social européen plus (FSE +) et du Fonds pour une transition juste (FTJ) dans le cadre des programmes gérés par l'Etat		Identité, coordonnées, contenu de la réclamation Fonction de l'agent Organisme concerné par la réclamation	Personnes physiques représentant le bénéficiaire ou le porteur de projet FSE	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et ses sous-traitants Les services déconcentrés du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion (DREETS / DRIEETS / DEETS) La Commission européenne La Cour des comptes européenne La commission interministérielle de

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
					coordination et des contrôles
Application CEJ	<p>La création et la gestion des comptes des utilisateurs de l'application Contrat d'engagement Jeune</p> <p>La mise en relation des jeunes en CEJ avec leur conseiller Mission locale ou France Travail ;</p> <p>La gestion et le suivi des actions et des rendez-vous des jeunes dans le cadre de leur Contrat d'engagement Jeune ;</p> <p>La recherche d'offres d'emploi ou d'offres d'immersion ;</p> <p>L'analyse et l'évaluation de l'utilisation de l'application Contrat d'engagement</p>	DGEFP	<p>Identité, coordonnées</p> <p>Durée de conservation : Les données sont conservées 2 ans à compter de la demande suppression du profil ou dans un délai de 2 ans à compter de la dernière utilisation du profil</p> <p>Données de connexion, conservation : 3 mois</p> <p>Données relatives aux services de l'application</p> <p>Adresse et localisation de l'action, date de l'action, conservation : 4 mois</p>	Jeune en Contrat d'engagement Jeune, Conseillers Mission locales et France Travail	<p>Missions locales</p> <p>France Travail</p> <p>Le sous-traitant de la DGEFP</p> <p>GIP de l'inclusion</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	Jeune sur le retour à l'emploi				
AGAPETH	Suivi des accords prévoyant la mise en œuvre de programmes pluriannuels en faveur des travailleurs handicapés : dépôt, suivi, messagerie, communication, évaluation, enquêtes	DGEFP	<p>Référents handicap des entreprises et représentant des entreprises :</p> <p>Identité, coordonnées</p> <p>Durée de conservation : Les données relatives aux employeurs sont conservées aussi longtemps que la personne est habilitée à accéder à l'application AGAPE'TH.</p> <p>Données contenues dans les pièces justificatives. Conservation 10 ans</p> <p>Informations de connexion, conservation : 6 mois</p>	Le traitement de données concerne les représentants des employeurs, et accessoirement les personnes dont les données à caractère personnel figurent dans les pièces justificatives transmises par les employeurs	<p>Les services habilités de la DGEFP</p> <p>Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;</p> <p>La Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) ;</p> <p>Les Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) ;</p> <p>Les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarité (DDETS) ;</p> <p>Les Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
					protection des populations (DDETS-PP).
MDFSE+	<p>L'objectif du FSE+ est de promouvoir l'emploi par le biais d'interventions actives permettant l'intégration et la réintégration sur le marché du travail, notamment pour les jeunes, les chômeurs de longue durée, les groupes désavantagés sur le marché du travail et pour les personnes inactives, ainsi que par le biais de la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.</p> <p>MDFSE+ facilite l'accès et simplifie la gestion du Fonds social européen en France, améliore la qualité du service rendu, facilite le traitement et la prise en charge des</p>	SDEI DGEFP	<p>Identité et coordonnées</p> <p>Durée de conservation : 19 ans</p> <p>Cookies de session et rafraîchissement de pages</p>	<p>Les participants</p> <p>Les référents du participant</p> <p>Les personnes administrant le compte des entités bénéficiaires du FSE+</p> <p>Les agents administratifs en charge de la gestion des dossiers</p> <p>Les salariés de l'entité bénéficiaire du FSE+</p>	<p>Les organismes bénéficiaires de subventions incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DREETS et ses prestataires - Organismes Intermédiaires, qui partagent le même rôle que les DREETS et sont sous leur autorité hiérarchique - Organismes auditeurs tels que le CICC, la Commission Européenne, la Cour des comptes française et européenne, et autres. <p>Sous-Direction Europe et International de la DGEFP</p> <p>Mission Organisation des Contrôles de la DGEFP</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>demandes et des réalisations, facilite le traitement des demandes de subvention, facilite les contrôles et audits</p> <p>Mise en cohérence les réseaux d'information</p> <p>Permettre un suivi du programme et son évaluation</p>				
<p>Evaluation Entreprises Adaptées (EA)</p>	<p>1° La réalisation d'entretiens avec les bénéficiaires des programmes expérimentaux ouverts aux entreprises adaptées.</p> <p>2° L'évaluation des différents programmes expérimentaux ouverts aux entreprises adaptées prévus par les décrets susmentionnés ;</p> <p>2° L'analyse de la stratégie d'exploitation des</p>	<p>DGEFP</p>	<p>Données d'identité, coordonnées</p> <p>Numéro de sécurité sociale</p> <p>Information d'ordre professionnel</p> <p>Données sociales, handicap</p> <p>Information d'ordre financier</p>	<p>Les contacts des entreprises adaptées,</p> <p>Les salariés des entreprises adaptées</p>	<p>Comité scientifique</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>données présentes dans les systèmes d'information des entreprises adaptées de l'Agence de Service et des Paiements ;</p> <p>3° L'amélioration du pilotage des dispositifs ouverts aux « entreprise adaptées ».</p>				
CIRCE	Suivi et pilotage des contrôles (a priori et a posteriori) de la régularité des conditions de placement en activité partielle des salariés, réalisés par les services déconcentrés du ministre chargé de l'emploi, de l'insertion.	DGEFP	<p>Identité, coordonnées, données professionnelles</p> <p>Informations économiques et financières</p> <p>Durée de conservation : 10 ans à compter de la collecte</p>	<p>Représentant des entreprises (gérant) - public cible</p> <p>Salariés (via les pièces justificatives que les services déconcentrés intègre dans l'outil)</p>	Les services déconcentrés du ministre chargé de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion
Dataviz	Permettre aux services déconcentrés du ministre chargé de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, d'identifier les	DGEFP	<p>Identité, coordonnées</p> <p>Conservation : 6 ans</p> <p>Informations de connexion, conservation 6 mois</p>	Représentant de l'entreprise	Les services déconcentrés du ministre chargé de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle,

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	entreprises à contrôler dans le cadre du dispositif de l'activité partielle				La direction du numérique (DNUM) ; Les services habilités de la DGEFP ;
Fond Européen d'Ajustement à la Mondialisation (FEM)	<p>La coordination et la réalisation du contrôle de service fait : Collecte et analyse des pièces justificatives pour comparer si les fonds versés ont bien été versés comme convenu dans la convention entre la DGEFP et l'entreprise</p> <p>Le cas échéant, la réclamation des versements indus auprès des entreprises</p> <p>Transfert des pièces (échantillonnage) à la DFAS pour contrôle de second niveau</p> <p>La réalisation de la clôture de la contribution financière du FEM</p>	Mission Fonds national de l'emploi	<p>Identité, coordonnées</p> <p>Numéro de sécurité sociale (bulletin de salaire)</p> <p>Informations d'ordre professionnel</p> <p>Données financières</p> <p>Durée de conservation, 6 ans</p>	Salariés bénéficiaires des fonds versés Représentant de l'entreprise (point de contact)	<p>La direction des finances, des achats et des services (DFAS)</p> <p>Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC)</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
Lanceur d'alerte	<p>Le recueil de tout signalement adressé, par écrit ou par oral, par une personne mentionnée au I de l'article 6 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 modifiée et relevant des champs de l'emploi et de la formation professionnelle ;</p> <p>La mise à disposition d'un canal sécurisé d'échanges entre l'auteur du signalement et les services de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle permettant aux usagers de suivre le traitement de leur signalement et d'obtenir toute information utile ;</p> <p>La mise à disposition d'un canal sécurisé</p>	DGEFP	<p>Données d'identité des personnes faisant l'objet du signalement et des personnes intervenant dans le recueil ou dans le traitement du signalement</p> <p>Coordonnées</p> <p>Information d'ordre professionnel</p> <p>Données liées au signalement - y compris, le cas échéant, à caractère sensible (art. 9 et 10 du RGPD), relative au lanceur d'alerte ou au tiers faisant l'objet du signalement qui serait communiqué par le lanceur d'alerte ;</p> <p>Suites données au signalement.</p> <p>Conservation</p> <p>Les données de signalement ne relevant pas du champs travail emploi sont conservées 1 an.</p> <p>Les données relatives à un signalement sont</p>	<p>Les personnes qui émettent un signalement auprès de la DGEFP</p> <p>Les éventuels tiers faisant l'objet dudit signalement</p> <p>Les personnes habilitées intervenant dans le recueil ou le traitement du signalement</p>	<p>Les personnes spécialement chargées du recueil ou du traitement des signalements externes transmis au sein de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;</p> <p>Lorsque la communication est nécessaire aux seuls besoins de la vérification ou du traitement du signalement, les personnes relevant des services de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, des services déconcentrés du ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle, des opérateurs de l'Etat sous tutelle des ministres chargés de</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>d'échanges entre les services de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et services déconcentrés du ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle, les opérateurs de l'Etat sous tutelle des ministres chargés de l'emploi et de la formation professionnelle et tout organisme public ou privé exerçant des missions pour le compte de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, pour assurer le traitement et le suivi des signalements transmis ;</p>		<p>conservées pendant toute la durée nécessaire au traitement du signalement plus cinq ans et, le cas échéant, jusqu'à épuisement des voies et délais de recours applicables dans le cas où une procédure contentieuse serait engagée.</p> <p>Les données renseignées à l'occasion d'une évaluation sont un an</p>		<p>l'emploi et de la formation professionnelle et de tout organisme public ou privé exerçant des missions pour le compte de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;</p> <p>Le prestataire de service en charge de la gestion des canaux de transmission et du traitement des signalements externes transmis ;</p> <p>Lorsqu'un signalement ne relève pas de la compétence de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, les autorités externes mentionnées à l'annexe au décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	La transmission aux autorités externes mentionnées à l'annexe du décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 des signalements ne relevant pas des champs de l'emploi et de la formation professionnelle.				traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte.
Tableau de bord de l'apprentissage	<p>Piloter les dispositifs relatifs à la politique de l'apprentissage ;</p> <p>Aider ceux qui peuvent agir à accompagner les apprentis en situation de rupture ou sans contrat ;</p> <p>Simplifier la délivrance d'informations par les CFA, en utilisant la donnée pour pré-remplir les enquêtes nationales qui leur sont demandées ;</p>	DGEFP	<p>Données l'identité, coordonnées</p> <p>Données professionnelles, parcours, formation</p> <p>Durée de conservation : 2 ans à compter du dernier contact avec les personnes concernées susvisées.</p>	Le traitement de données concerne les candidats, les apprentis, le cas échéant les représentants légaux, les représentants des entreprises et des organismes de formations qui sont exposés sur la plateforme.	<p>Sont destinataires des données, dans la limite de ce qui est strictement nécessaire à l'exercice de leurs missions les agents habilités de :</p> <p>La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et sous-traitants, ainsi que les membres de l'équipe de la Mission interministérielle pour l'apprentissage, notamment ceux de « La bonne alternance » ;</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
					<p>DREETS, DRIEETS, DDETS, DRAAF, dans le cadre de leurs missions de service public ; France Travail et les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ; Les organismes de formation en apprentissage ; Les réseaux des organismes de formation ; Les conseils régionaux ; Les académies ; le Réseau des Carif-Oref (RCO) ; Carif Oref régional.</p>
EDEC (Engagement de développement de l'emploi et des compétences)	Réaliser le suivi du conventionnement tout au long de son exécution par les parties prenantes	DGEFP	<p>Identité, coordonnées, information d'ordre professionnel</p> <p>Durée de conservation : 5 ans</p> <p>Informations de connexion</p> <p>Durée de conservation :</p>	Les signataires des conventions (selon les cas, les représentants des organisations professionnelles de branche ou les organisations interprofessionnelles, les agents de la DGEFP et des services déconcentrés).	Agents de la DGEFP et des services déconcentrés du ministre chargé de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
			six mois.		Réfèrent des Opérateurs de Compétences
Gestion des ressources humaines	Traitement de gestion de proximité des ressources humaines et des affaires générales (BRHAG) : Gestion administrative, financière, des carrières et de la mobilité, formation, conditions de travail...	DGEFP	Données d'identité, Coordonnées, Vie personnelle Informations professionnelles Moyens de paiement Informations économiques et financières Numéro de sécurité sociale Durée de conservation : 5 ans après le départ de l'agent	Les agents, apprentis, intérimaires, candidats	Interne aux ministères sociaux
CNNCEFP	Gestion du secrétariat de la sous-commission emploi, orientation et formation professionnelles de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle	DGEFP	Données d'identité, coordonnées, information d'ordre professionnel, appartenance syndicale déduite pour les personnes nommées par les organisations syndicales Durée de conservation :	Les membres titulaires ou suppléants de la SC EOFP de la CNNCEFP Toute personne habilitée à assister aux réunions de la SC EOFP de la CNNCEFP Toute personne intervenant pour le	Dans les conditions fixées par le responsable de traitement et dans la limite de ce qui est strictement nécessaire à l'exercice de leurs missions, les agents des services centraux de l'Etat et les agents du Conseil d'Etat

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
			Jusqu'à la fin du mandat de la personne ou son remplacement	<p>compte de l'une des personnes précitées</p> <p>Toute personne intervenant dans la gestion ou l'activité de la SC EOFP de la CNNCEFP</p>	
Fse.gouv.fr (site institutionnel)	<p>Gestion du site internet</p> <p>Gestion des personnes inscrites à la lettre d'information du Fond social européen + et à la notification des appels à projets</p> <p>Accès et gestion des informations et documents du Comité national de suivi</p>	DGEFP - Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle	<p>Données d'identité, coordonnées, information d'ordre professionnel</p> <p>Les données sont conservées pendant toute la durée d'inscription de l'utilisateur à la lettre d'information et aux notifications des appels à projets. Dès lors que l'utilisateur n'est plus inscrit/se désabonne, ses données sont immédiatement supprimées.</p> <p>Informations de connexion :12 mois.</p>	Utilisateurs du site internet Membres du Comité national de suivi	Les agents habilités de la DGEFP.
Application Pass emploi	La création et la gestion des comptes des utilisateurs de	DGEFP	<p>Identité, coordonnées</p> <p>Les données sont conservées jusqu'à la</p>	Bénéficiaires du RSA Conseillers France Travail	<p>Les conseillers France Travail</p> <p>Les sous-traitants de la DGEFP</p>

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>l'application Pass emploi ;</p> <p>La mise en relation des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) avec leur conseiller France Travail</p> <p>La gestion et le suivi des actions et des rendez-vous des bénéficiaires du revenu de solidarité active dans le cadre de leur accompagnement par France Travail ;</p> <p>La recherche d'offres d'emploi ou d'offres d'immersion ;</p> <p>L'analyse et l'évaluation de l'utilisation de l'application Pass emploi ;</p> <p>L'envoi de communications visant à informer, évaluer, enquêter, inviter à des conférences et</p>		<p>suppression du profil ou dans un délai de 2 ans à compter de la dernière utilisation du profil</p> <p>Données de connexion</p> <p>Durée de conservation : 3 mois</p>		

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	séminaires, ainsi qu'à améliorer le service.				
Gestion des demandes d'exercice des droits	Orientation, instruction et réponses aux demandes reçues Historisation des demandes et réponses apportées aux personnes Statistiques et comptes-rendus d'activité	DGEFP	Données d'identité, coordonnées Selon l'objet de la demande Durée de conservation : 5 ans	Toutes personnes adressant une demande à la DGEFP	Les agents de la DGEFP
REVITALISATION (SI)	L'application de revitalisation permet aux agents de la DGEFP et aux agents des services déconcentrés de pouvoir saisir et suivre les conventions de revitalisation ou les accords collectifs. Les informations des conventions/accords collectif sont saisies dans l'application pour : suivre plus facilement une convention et exploiter les données à des fins statistiques.	DGEFP	Données d'identité, coordonnées, données professionnelles Durée de conservation : 10 ans Informations de connexion Durée de conservation : Les données de traçabilité sont conservées 6 mois	Les personnes habilitées de la DGEFP ; Les personnes habilitées des services déconcentrés ; Les référents du privé à savoir le gérant ou le représentant du gérant.	Les services de la DGEFP comprenant le traitement de pilotage Les sous-traitants de la DGEFP Les services déconcentrés du ministre en charge de l'emploi, de l'insertion, et de la formation professionnelle ;

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>L'application va permettre d'envoyer des alertes aux agents afin de rappeler les différents délais établis dans le cadre de la revitalisation.</p> <p>Les agents de la DGEFP peuvent saisir et suivre les conventions/accords collectifs dites Cadre Nationale.</p> <p>Finalités : gestion et suivi des conventions, pilotage des données à des fins statistiques</p>				
Gestion de la sécurité des systèmes d'information (SSI)	<p>Exploitation des journaux d'évènements issus des différents systèmes d'information et application des mesures correctrices nécessaires</p> <p>Gestion des vulnérabilités, alertes</p>	DGEFP	<p>Données d'identité, données de connexion</p> <p>Durée de conservation : Tant que la personne est autorisée à utiliser le SI</p> <p>6 mois pour les données de connexion</p>	Les utilisateurs des systèmes d'information de la DGEFP (interne et externe)	Les agents de la DGEFP DNUM

Intitulé	Finalités	Responsable de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	et incidents de sécurité				
Mes démarches emploi et formation - Portail de service	La mise en place de l'authentification unique (Single Sign-On) des utilisateurs pour leur permettre d'accéder aux services numériques en ligne, liés à l'emploi et à la formation professionnelle	DGEFP	Données d'identité, coordonnées, données professionnelles Les données sont conservées pendant toute la durée où l'utilisateur est habilité à accéder à Mes démarches. Dès lors que l'utilisateur n'est plus habilité ses données sont supprimées lors de la revue des habilitations. Par ailleurs, si aucune connexion à un des services numériques rattachés à Mes démarches n'est réalisée pendant une durée de 2 ans, les données sont supprimées à l'issue de cette période Données de connexion, conservation : 6 mois	Le traitement de données concerne les personnes qui utilisent EFP Connect dans le cadre de leurs missions, et plus spécifiquement les agents du ministère et des services déconcentrés, les partenaires et les usagers professionnels (par exemple, les entreprises)	Agents du ministère

*Sauf précisions spécifiques, les destinataires sont les agents ou salariés des organismes mentionnés, dans les limites de leurs fonctions. Des sous-traitants peuvent agir pour le compte du responsable de traitement.

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles : les traitements respectent la Politique de sécurité des systèmes d'information pour les ministères chargés des affaires sociales (PSSI-MCAS) : Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0249 du 27/10/2015 (legifrance.gouv.fr)